



DEC/1.1/55/23

DECISION

OBJET: MAPA - REPRISE DE SEPULTURES - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des travaux à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux portant sur la reprise de sépultures,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation relative à la reprise de sépultures :

- une analyse de la candidature et de l'offre du candidat a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société GEST CIM seule à avoir candidaté pour le marché et dont les caractéristiques permettent de garantir sa bonne exécution,

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un accord-cadre à bon de commande avec la société GEST CIM située 3, rue Louis Pasteur - 62590 OIGNIES un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 8 000 euros HT/an et un maximum de 17 500 euros HT/an, soit un minimum de 9 600 euros TTC/an et un maximum de 21 000 euros TTC/an

Article 2 : Ce marché prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction par période d'un an pour une durée maximale de quatre ans,

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société GEST CIM.

Fait à LILLEBONNE, le 08 septembre 2023

Pour le Maire et par subdélégation,

Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE